

COMPTE RENDU du CTL du 4 novembre 2020

Ce CTL était convoqué en deuxième séance suite au vote unanime des élus du personnel sur les projets de fusion des SPF-SPFE de Nanterre et celui des secteurs d'assiette à Clichy et Asnières.

La direction a décidé de maintenir ses projets dans leur intégralité. Dès lors, l'ensemble des organisations syndicales représentées au CTL (CGT, Solidaire Finances Publiques, FO et CFDT) a réitéré son vote contre ses restructurations préparatoires à la mise en place du NRP qui détruit les services de proximité en lisant la déclaration suivante :

« Ce CTL est convoqué suite au vote unanime des élus du personnel, au cours du CTL du 8 octobre dernier, contre la fusion des SPF et SPFE de Nanterre et celle des secteurs d'assiette aux SIP d'Asnières et de Clichy.

Nous regrettons que ce CTL, comme le précédent, ne soit pas présidé par la directrice départementale.

Nous constatons, alors qu'elle a la possibilité d'y apporter des modifications voire de les retirer comme nous le demandons, que la direction maintient l'intégralité de ses projets et se contente seulement de transmettre les mêmes documents que ceux déjà transmis au précédent CTL. Nous constatons également que ce CTL qui doit donner son avis sur la fusion des SPF et SPFE de Nanterre est convoqué le jour même où cette fusion entre en vigueur !

Nous faisons ainsi le constat que la direction ne tient aucun compte des objections et de l'avis des élus du personnel.

Nous rappelons que le 8 octobre nous avons demandé la suspension immédiate de toutes les opérations de restructuration prévues dans le NRP, dont celles à l'ordre du jour de ce présent CTL, dans un contexte de reprise de la pandémie.

Nous dénonçons le fait que l'administration mette à profit cette période très difficile, que doivent affronter les agents de la DGFIP comme toute la population, pour passer en force dans la mise en œuvre de ses plans destructeurs. L'heure est à la protection des agents et non à la mise en œuvre du NRP.

En conséquence, nous marquons à nouveau ici collectivement notre désaccord, tant dans la méthode que sur le fond, avec les projets présentés, conformément au mandat qui nous a été donné par les agents, et renouvelons notre vote « contre » chacun des projets présentés. »

En réponse, la direction a indiqué que l'absence de madame Gabet, qu'elle regrettait, était due à sa participation au jury du concours de l'ENA qui doit durer jusqu'à fin novembre. Elle a repris l'orientation du directeur général qui lors d'une récente réunion avec les directeurs départementaux a réaffirmé sa volonté de maintenir l'ensemble des restructurations prévues. Elle a précisé que l'alignement des dates du CTL et de la fusion des SPF et SPFE de Nanterre était le fait du hasard. Selon la direction, cette fusion est une réussite et la date de la fusion des SPF et SPFE de Vanves est d'ores et déjà programmée pour mars 2021. La direction souligne qu'elle tiendra compte de l'avis des organisations syndicales sur plusieurs autres points concernant ces fusions notamment sur la formation.

La direction a fait procéder au vote : comme convenu, tous les élus des organisations syndicales présents ont voté contre les 2 points.

Alors même que l'ensemble des organisations syndicales s'opposent à ses projets, la direction maintient le cap. Il faut continuer à s'organiser pour lutter contre ces réformes et défendre nos emplois et notre statut.

Nous avons ensuite abordé la situation de la pandémie de COVID et quelques autres questions diverses.

COVID

- **Restauration**

Soucieuse avant tout de la santé des agents en toutes circonstances, la CGT demande l'adaptation des modes de fonctionnement et d'organisation des services pour éviter les contaminations, notamment en matière de restauration.

L'étalement horaire de la pause déjeuner doit être développé afin d'éviter les concentrations d'agents.

D'autres dispositifs sont possibles et la CGT s'associe à toute proposition conforme aux intérêts des agents. Solidaire a proposé l'octroi temporaire d'une demi-heure de crédit cantine pour les agents qui souhaiteraient déjeuner à leur domicile, afin de réduire le nombre de rationnaires dans les cantines, et donc réduire les risques.

La direction a eu cette surprenante réponse : si on organise une réduction du nombre de rationnaires, les cantines seraient en difficulté économique et pourraient être mises en péril.

La CGT a estimé qu'il s'agit là d'un argument irrecevable. Des centaines de milliards ont été votés par le parlement, en garantie de prêts, aides et subventions diverses aux entreprises (dont beaucoup versés aux multinationales dont les trésoreries débordent). L'État est à guichet ouvert pour cette catégorie! Et temporairement, l'administration ne pourrait pas s'engager à assurer l'équilibre financier des cantines le temps du confinement (ce qui correspondrait à des montants très modiques en proportion), pour assurer leur pérennité et toute leur utilité une fois la situation normale retrouvée.

Dans ce contexte, la CGT demande la convocation rapide d'un CDAS sur la restauration, afin d'examiner précisément toutes les situations dans notre direction, avec pour nous un mandat clair : préserver la restauration collective, abordable et de qualité, tout en garantissant la sécurité sanitaire de tous nos collègues.

Suite à une question complémentaire sur l'étalement de la pause déjeuner, la direction a indiqué qu'il était possible de déjeuner à partir de 11h30, même si formellement pour certains centres l'heure de départ est de 12h. Il a indiqué qu'il n'y avait pas d'impossibilité technique et qu'il suffisait de procéder à des régularisations horaires.

- **Désinfection des locaux suite à contamination**

Plusieurs cas nous sont remontés dans la semaine précédant le CTL qui nous ont alerté sur un relâchement de la désinfection. Alors que la direction avait pris l'habitude de faire désinfecter tout le bâtiment, c'est à présent exclusivement le bureau voire l'étage qui est nébulisé. Parfois, il n'y a pas eu de nettoyage du tout comme au SIE de Sèvres. Rien n'est dit sur le nettoyage des espaces communs fréquenté par l'agent atteint. La direction nous a indiqué qu'elle intervenait en fonction des recommandations du médecin de prévention. Nous avons demandé qu'on en revienne aux règles antérieures les plus protectrices (nettoyage de tout le bâtiment) et qu'en tout état de cause les mesures prises ne pouvaient être inférieures à celles préconisées par le secrétariat général.

- **Médecins de prévention**

Il n'y a actuellement qu'un seul médecin de prévention à mi-temps en activité sur les deux postes implantés, l'autre médecin ayant démissionné le 12 octobre dernier en raison de la charge de travail trop importante. Un médecin avait été désigné pour assurer l'intérim. Il a

lui aussi jeté l'éponge du fait de la somme de travail et de l'incompatibilité de ses méthodes de travail pour y pallier avec celles utilisées habituellement dans notre département. La Direction a saisi en urgence la DGAFP pour le recrutement d'un nouveau médecin de prévention.

Cela a des conséquences pour les agents : des enquêtes incomplètes (réalisées par mail, sans contact téléphonique), des informations tronquées, qui empêchent de prendre les bonnes décisions notamment sur la désinfection des locaux.

Ainsi on constate que les coupes budgétaires sur la médecine de prévention comme sur le reste est préjudiciable à la santé des agents au détriment de leurs droits.

La délégation CGT s'est inquiétée d'un message des RH concernant la mise en place d'une nouvelle procédure de traitement des demandes des agents à l'attention du médecin de prévention couvrant le sud du département, consécutive à la démission du Dr Arnautu et à l'arrivée d'un médecin de prévention intérimaire. Ce message préconisait que les agents transfèrent leurs demandes aux RH et non plus directement aux médecins de prévention. Pour la CGT, il n'est pas possible que les agents doivent s'adresser aux RH lorsqu'ils veulent avoir recours au médecin de prévention. Tout doit être mis en œuvre pour que le médecin démissionnaire soit remplacé.

- **Signalement des cas de COVID**

La délégation CGT a demandé à la direction que les cas positifs soient signalés aux organisations syndicales en temps réel. Le tableau recensant le nombre de cas positifs avérés et le nombre de cas contacts à risques par service est transmis aux organisations syndicales de manière hebdomadaire depuis fin septembre. Celui-ci ne nous permet pas de suivre la procédure d'information des agents et la mise en œuvre de la désinfection des locaux suffisamment rapidement alors que des agents nous font remonter des dysfonctionnements dans ces deux domaines.

La direction a proposé que les cas soient communiqués de manière journalière. Nous avons insisté pour avoir connaissance des cas positifs par service en temps réel. Ce manque d'information favorise la propagation du virus.

La direction n'a pas cédé et transmettra les cas positifs de manière quotidienne.

- **Procédure de mise à l'isolement**

Dans un mail des RH intitulé : « *IMPORTANT : rappel des consignes RH* » daté du 3 novembre 2020 on peut lire :

« - *RÈGLES SANITAIRES :*

En plus des gestes barrières, nous vous rappelons que les agents présentant des signes apparentés à la COVID 19 ne doivent pas se présenter à leur poste. Ils doivent prévenir leur responsable et prendre contact avec leur médecin. Les arrêts maladies devront être transmis rapidement. »

La délégation CGT a soulevé un problème posé par ces préconisations. Elles demandent à l'agent qui a des symptômes chez lui de fournir un arrêt maladie. Or en admettant que cet agent ne soit pas positif et qu'il ne présente pas de troubles suffisant qui justifieraient en temps normal, du point de vue du médecin et de l'agent, un arrêt maladie, il se voit imposer un arrêt maladie qui va lui coûter un jour de carence alors qu'en temps normal il serait allé travailler. Ces préconisations sont en contradiction avec celles prévues pour un agent ayant des symptômes sur son lieu de travail qui ne préconise pas le recours à un arrêt maladie. Nous demandons que ce message soit modifié en conséquence et renvoyé aux agents. L'agent se trouvant dans ce cas de figure doit être placé en télétravail ou en ASA jusqu'au résultat du test.

Dans ce contexte, rien ne justifie le maintien irresponsable de la journée de carence qui ne fait qu'ajouter au désordre sanitaire. La CGT exige toujours sa suppression immédiate.

- **Télétravail**

Le taux des agents en télétravail atteint les 43%. Ce sont des agents qui peuvent être en télétravail de 1 à 5 jours. Nous avons redemandé que les effectifs complets des agents en

télétravail nous soient communiqués par service et par grade. La direction a indiqué qu'elle était en mesure de nous les fournir par service uniquement.

- **Agents en contact avec des personnes fragiles**

La direction a indiqué qu'elle regarderait au cas par cas leur situation.

Questions diverses

- **Tableau de la balance des effectifs**

La section a réitéré sa demande de tableaux des effectifs qui n'a pas été communiqué aux organisations syndicales depuis juillet 2020. Cette demande est motivée par le fait que nous avons été saisis par les collègues stagiaires A et B de l'ENFIP qui devaient élaborer leur demande d'affectation locale pour début novembre. Ceux-ci souhaitent connaître les postes vacants sur le département afin d'élaborer au mieux leur demande.

La direction s'est engagée à transmettre ce tableau d'ici le vendredi 6 novembre au plus tard.

- **Affectation des élèves stagiaires B**

Les lauréats du concours B, actuellement en formation à l'ENFIP, ont reçu leur affectation départementale et devaient formuler leurs vœux avant le 3 novembre. Ils ont reçus un mail des RH jeudi dernier (29 octobre) leur « demandant de valider leurs vœux sans attendre la date limite ». Suite à l'appel de plusieurs stagiaires affolés de devoir précipiter leurs choix, nous avons demandé à la direction de faire un message rappelant que la date limite restait bien le 3 novembre et autorisant les agents qui auraient le sentiment d'avoir été pressés de pouvoir modifier ou compléter leurs vœux. La direction a affirmé que personne ne serait lésé et que toutes les demandes complémentaires seraient prises en compte. Elle étudie l'éventualité d'une relance.

- **PCRP et SPF Nanterre**

Il a été évoqué ensuite les problèmes rencontrés par les PCRP. On leur demande un nombre accru de contrôles de successions.

Suite au retard accumulé par les services de l'enregistrement du fait du manque de personnel, les agents du PCRP évoquent les difficultés à retrouver les déclarations et les actes nécessaires au bon contrôle de la succession.

La direction a reconnu le problème. Selon elle, les équipes en place essaient de résorber le retard mais du fait du turn-over dans les services et de la crise sanitaire, il y a un problème de formation pour les collègues. La direction a indiqué qu'il ne sera pas reproché aux collègues des PCRP de ne pas respecter leurs objectifs en matière de contrôle de succession s'ils ne disposent pas des moyens pour les remplir.

- **CFP Issy-les-Moulineaux**

Suite aux travaux du Grand-Paris Express, le CFP d'Issy les Moulineaux connaît depuis une semaine des coupures électriques et du réseau informatique. La direction a répondu qu'elle avait déployé 20 « tinys » pour que les agents puissent être en télétravail et que le problème serait résolu à compter du 12 novembre car le site bénéficiera de la fibre optique. La direction s'est engagée qu'il ne soit rien reprocher aux agents qui sont dans l'impossibilité de travailler.

- **SIE de Colombes**

A été évoqué ensuite l'inquiétude des agents de Colombes suite au recrutement d'un contractuel encadrant pour le SIE. Les agents souhaitent savoir pourquoi la direction a recours au recrutement d'un contractuel et non à un collègue recruté sur la liste complémentaire du concours d'inspecteur et s'ils devront former le nouvel arrivant.

La direction a répondu que les entretiens des postulants sont en cours et que les contractuels débiteront leur contrat début décembre. Une formation leur sera dispensée à Noisiel. La direction espère que l'intégration de ces contractuels se passera au mieux dans les services. Ils devraient prendre leur poste au 1^{er} décembre.

Ce processus de recrutement précaire de 3 ans, avec une formation au rabais, n'augure rien de bon pour les services. Le recrutement via des contractuels constitue une atteinte grave au statut qui est au détriment des agents, des usagers et des contractuels eux-mêmes.

La délégation CGT a prévenu la direction que la DG en recrutant des contractuels instaure une situation où des tensions pourraient naître entre les contractuels et les fonctionnaires. Elle en prend seule la responsabilité. La CGT militera pour la stagiarisation des contractuels dès leur installation dans les services.

- **CFP Boulogne Jaurès**

Du fait de l'exiguïté des locaux au rez-de-chaussée, il est prévu de mettre la pointeuse au 1er étage. Cependant en raison d'un problème de marché public, la direction a indiqué qu'il n'est pas possible d'effectuer les travaux dans l'immédiat.

Par ailleurs, les travaux liés au NRP (installation du PCE de Boulogne Fessart à Jaurès) devraient durer environ une semaine (courant novembre).

***La délégation, Brigitte COGNET, Frédéric COLLE, Karine LEPILEUR,
François RISACHER, Dominique TEIXEIRA***

REJOIGNEZ LA CGT

PARTICIPEZ À L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SECTION

LE JEUDI 19 NOVEMBRE EN VISIO

(Contactez la section pour les données de connexion : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)



BULLETIN D'ADHESION

CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom : Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade : Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale ☐ Filière Gestion Publique ☐

Adresse administrative :

Date : .../.../..... Signature :

À remettre :

ou à renvoyer à :

À un militant CGT de votre site

Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex

Pour nous joindre :

Mail : cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr / **Site internet :** <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>